

Bienvenue au LEGTPA « Olivier de Serres »

Accès au lycée...

Les transports en commun (départ de Valence ou Montélimar) assurent la liaison avec Aubenas sans difficulté.

Des navettes au départ de la gare routière d'Aubenas permettent chaque jour, matin et soir, la liaison avec le lycée (situé à 2 km du centre ville).

Inscriptions...

- 2nde professionnelle et Générale : remplir une fiche de vœux provisoire au 2^{ème} trimestre, puis une fiche de vœux définitive au 3^{ème} trimestre. La saisie des vœux sera faite par votre établissement d'origine.
- Bac S, Bac STAV, Bac Pro : demande de dossier au LEGTPA Olivier de Serres. Et avoir un avis favorable du conseil de classe du 3^{ème} trimestre de 2nde.
- BTS A : Les candidats doivent constituer un dossier sur le site internet <https://www.parcoursup.fr> entre le 22 janvier 2018 et le 13 mars 2018
- * En BTS A GPN, pour la rentrée scolaire 2017, 700 demandes étudiées pour 24 places
- * En BTS A ACSE pour la rentrée scolaire 2017, 80 demandes étudiées pour 24 places

Internat et Logement...

Les élèves du secondaire (2nde, Bac Techno ou S, Bac Pro) peuvent être logés au lycée (un internat garçons et un internat filles). Chaque internat est composé de chambres à 2 lits et peut accueillir une centaine d'élèves.

Les élèves de BTS A peuvent être logés au lycée en fonction des places disponibles laissées par les élèves du secondaire. Ils peuvent se loger à l'extérieur. Une liste des logements sur Aubenas et les alentours est donnée avec le dossier d'admission.

Sur le Web :
epl.aubenas.educagri.fr

Horaires et Emploi du temps...

Le lycée est fermé le week-end, du vendredi 17h30 au dimanche 19h00. Les élèves internes ont la possibilité d'être hébergés le dimanche soir.

Les cours ont lieu de 08h00 à 17h30.

Le mercredi, les cours ont lieu de 8h00 à 11h55, afin de permettre aux élèves qui le souhaitent de prendre la navette de transports (retour dans les familles).

(L'emploi du temps peut subir quelques modifications pour s'adapter aux activités, de type visites ou voyages d'études)

Tarifs et frais divers...

Pour l'année 2017/2018, les frais de pension annuels s'élèvent à 1 479 €, la demi-pension à 579 €

Ces frais sont payables tous les trimestres. La quote-part de chaque trimestre est variable et dépend du nombre de semaines du trimestre.

Les autres frais facturés à la famille sont :

- Frais de photocopies (fonction de la classe fréquentée) : BAC PRO, BAC TECHNO : 50 € ; 2nde Générale et BAC S : 25 € ; BTS A : 90 €
- BTS ACSE et GPN (1^{ère} et 2^{ème} année), une participation aux frais de transport pour les sorties est demandée. Elle est d'un montant de 140 € annuel (70 € au 1^{er} et 2^{ème} trimestre)
- Assurance stage : 6,40 € - Assurance prise par l'établissement pour couvrir l'élève ou l'étudiant en stage.

Au cours de l'année, une participation peut être demandée à l'occasion d'un voyage d'études.

Bourses...

Bourses :

Secondaire - De la 2nde au Bac

- **NOUVEAUTE** -

Nous dépendons du Ministère de l'Agriculture. Si vous avez fait une demande auprès du Ministère de l'Éducation Nationale courant avril, il vous suffit de nous fournir la notification de bourses du rectorat que vous recevrez courant juin et vous n'avez pas de dossier à refaire. Si vous n'avez pas fait cette démarche, vous pouvez télécharger sur notre site internet un dossier de demande de bourses qu'il conviendra de compléter et nous rendre au moment de l'inscription et de toute façon avant le 1^{er} septembre. La commission de bourses se tient fin octobre.

BTS A - Après le Bac

Les demandes de bourses doivent se faire par l'intermédiaire du CROUS ou du CNOUS **avant** fin avril 2018 pour une rentrée en septembre 2018. Se connecter sur <https://www.portail-vie-etudiante.fr> et suivre les instructions mentionnées. **Ce n'est plus le lycée agricole** qui gère les demandes de bourses.

Résultats de l'élève...

En plus des bulletins trimestriels, nous organisons 2 rencontres Parents-Professeurs, une avant les vacances de Noël et l'autre avant les vacances de printemps (Non ouvertes aux parents des BTS A). À tout moment de l'année, vous pouvez rencontrer, sur rendez-vous, le proviseur, le proviseur-adjoint, le CPE, le professeur-principal ou tout autre enseignant.



Téléphone : 04/75/35/17/55
Messagerie : epl.aubenas@educagri.fr

